

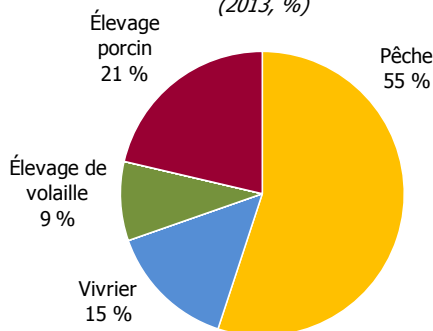
Le secteur primaire à Wallis-et-Futuna

INTRODUCTION

À Wallis-et-Futuna, le secteur primaire occupe une place importante ; il concentre plus d'un tiers des entreprises patentées du Territoire (35,9 %), mais n'emploie que 2,7 % des salariés déclarés. Peu développé, ce secteur est essentiellement de type traditionnel ; l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et la pêche sont très peu intégrés dans l'économie marchande, davantage tournés vers la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers. Pour mémoire, l'autoconsommation¹ (alimentaire et non alimentaire) est estimée à 40 % de la consommation des ménages et un peu plus d'un quart du PIB de l'archipel. L'autoconsommation alimentaire est pratiquée par plus de 80 % des ménages et représente en moyenne 26 % de la dépense alimentaire totale². Wallis-et-Futuna, qui compte 2 195 exploitations familiales, est une micro-économie insulaire, dépendante des importations, où la pluriactivité caractérise chaque ménage (vivrier, élevage, pêche). Un effort a été entrepris depuis 2012 afin de développer et structurer ces branches d'activités pour une participation plus forte à la vie économique locale dans un contexte foncier coutumier, non encadré juridiquement, pouvant parfois présenter des freins à l'exploitation des ressources et à la demande de financement.

Il existe deux types d'agricultures : traditionnelle vivrière (tubercules, fruits, élevage porcin et produits de la mer) occupée par la quasi-totalité des ménages wallisiens et futuniens et, dans une moindre mesure, commerciale (maraîchage, atelier de poules pondeuses) concernant un nombre limité d'acteurs économiques. Les unités de production familiales sont de très petites tailles ; elles occupent moins de 10 % du Territoire mais tendent à se développer sous l'effet d'un accroissement de la demande de produits locaux.

Distribution des activités agricoles marchandes (2013, %)



Source : DSA, CCIMA

ENJEUX DES DIFFÉRENTES FILIÈRES

La production végétale demeure insuffisante

La culture vivrière est pratiquée par plus de 90 % des ménages. Les plantations se situent en majeure partie sur des terrains familiaux collectifs ou dans les jardins à proximité des habitations. Les produits issus de cette culture (tubercules, bananes, fruits à pain...) sont principalement autoconsommés ou offerts lors de cérémonies coutumières. Le coco et le manioc sont plutôt utilisés pour nourrir les élevages porcins. La filière est peu développée ; elle recense une dizaine de maraîchers professionnels. Ceux-ci cultivent principalement des concombres, salades, aubergines, choux de chine, tomates et poivrons. Fragiles économiquement, les unités de production sont peu mécanisées. Le passage du cyclone *Evan* en décembre 2012 a eu un impact considérable sur le nombre d'exploitants professionnels.

L'artisanat est couramment pratiqué par les femmes non salariées. Source de revenu, cette activité fait appel à un savoir-faire, transmis de génération en génération. Les pandanus et les muriers tutu sont utilisés pour la confection de natte ou de tapa. Ces femmes fabriquent également des taovala³, des colliers de coquillages ou de fleurs et du lolo⁴. Une trentaine d'artisanes ont constitué un Groupement d'intérêts économiques au sein du Conseil territorial des femmes (CTF) afin de mutualiser la commercialisation de leurs produits. Le 5 avril 2013, le CTF a inauguré la Maison de l'artisanat à Nouméa où sont commercialisés les produits confectionnés.

¹ L'autoconsommation est définie comme l'ensemble des produits non achetés : l'autoproduction, les dons reçus de l'autoproduction et les prélèvements sur stock, notamment alimentaires (tubercules, fruits, viandes, poisson).

² Enquête Budget des familles, STSEE, 2006.

³ Ceinture wallisienne en écorce de bourao.

⁴ Huile parfumée à base de coco, pacot, noix de hifi-hifi et diverses essences florales.

La filière bois, une ressource inexploitée

La filière bois est en cours de développement sur le Territoire mais repose sur peu d'acteurs, fragiles économiquement et sous-mécanisés. On compte deux scieries à Wallis et une scie mobile à Futuna. À Wallis, la scierie SMJ exploite principalement le *pinus caribaea* de la forêt de Loka dont le volume commercial est estimé à 30 000 m³. Sa capacité de production et la ressource disponible lui permettraient de se substituer à 90 % des importations de résineux. Le gérant développe parallèlement une activité de menuiserie offrant un débouché à sa production. Il se heurte cependant à un niveau d'investissement conséquent pour l'achat de matériel spécifique. L'activité de la seconde exploitation wallisienne s'est sensiblement réduite depuis le passage du cyclone *Evan*. La scierie de Futuna est confrontée à des conflits coutumiers et doit ainsi adapter son rythme d'exploitation de la ressource.

Certaines plantations sont arrivées à une date limite d'exploitation. Les boisements de *pinus caribaea* les plus âgés ont presque 40 ans alors que la date limite communément admise est de 30-35 ans. L'état sanitaire de la ressource est préoccupant ; l'absence d'entretien des parcelles rend celles-ci plus vulnérables au risque d'incendie et au développement d'espèces invasives.

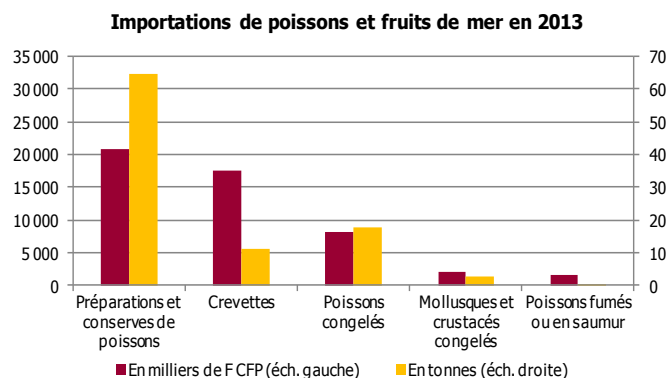
La production animale, forte dominance des élevages porcins

Sur le Territoire, les productions animales se limitent aux porcs et aux poules pondeuses. L'élevage porcin est dominant ; le nombre de porcs s'éleverait à près de 35 000 en 2014 répartis sur plus de 2 000 exploitations, soit 2,87 animaux par personne. Facteur de prestige, près de 70 % des foyers de Wallis-et-Futuna pratiquent l'élevage porcin. Néanmoins, seule une quinzaine d'éleveurs professionnels est recensée. Il n'existe pas de filière commerciale structurée sur l'archipel permettant un développement de la filière. Les porcs sont principalement offerts lors de cérémonies coutumières ou d'événements familiaux, pouvant parfois faire l'objet de transactions monétaires. En second lieu, ils sont autoconsommés et peu d'entre eux sont commercialisés.

La production avicole est exclusivement tournée vers la branche commerciale. On compte six exploitations professionnelles, dont deux élevages en batterie à Wallis et quatre de type plus traditionnel à Futuna. En 2012, les producteurs locaux ont satisfait 65 % de la demande locale d'œufs : 78 480 douzaines d'œufs ont été produites sur l'archipel et 27 083 douzaines ont été importées⁵. Le cyclone *Evan* a détruit près de 75 % des infrastructures du plus grand élevage de Wallis, et complètement le second. La production d'œufs a été sensiblement impactée. 20 à 30 % des ménages possèdent un poulailler dont la production est essentiellement consommée par la famille.

La filière halieutique, une activité traditionnelle essentiellement côtière

Le secteur de la pêche est peu structuré et reste encore largement destiné à l'autoconsommation. Un ménage sur trois pratique la pêche côtière et plus de 90 % du poisson est autoconsommé. L'activité de pêche professionnelle concerne 40 personnes et compte une vingtaine de bateaux de taille modeste (entre 6 et 10 mètres). Légères, ces embarcations ne permettent pas aux pêcheurs de sortir en haute mer. L'activité de pêche est ainsi pratiquée essentiellement à proximité des côtes. L'approvisionnement des commerces est irrégulier, les pêcheurs préfèrent vendre directement leurs produits aux restaurants de l'archipel ou aux particuliers. Les ressources lagunaires sont à la limite de la surexploitation tandis que la zone économique exclusive (ZEE) qui entoure Wallis-et-Futuna (262 000 km²) présente de véritables opportunités économiques. Le thon blanc ou germon du sud représente l'espèce la plus abondante de la ZEE de Wallis-et-Futuna devant le thon jaune et la bonite. Des négociations sont actuellement en cours avec les États-Unis pour l'octroi de licences de pêche de thonidés dans la ZEE.

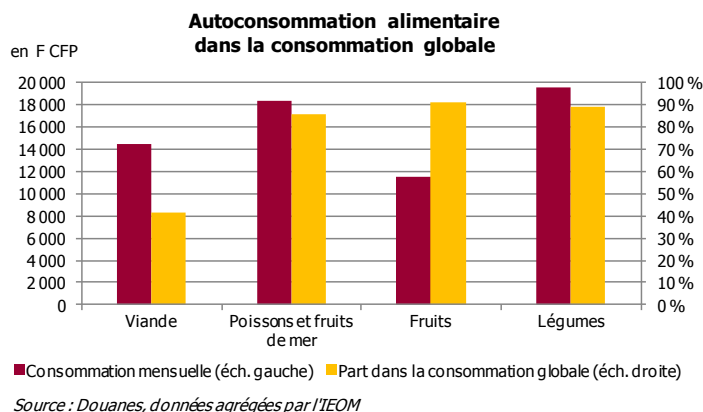


UN SECTEUR À VOCATION VIVRIÈRE, ARTISANALE ET COUTUMIÈRE

Une activité vitale pour les familles, facteur de cohésion sociale

L'agriculture vivrière familiale est très importante. Vitale pour une grande partie de la population, elle permet la satisfaction des besoins naturels des ménages aux plus faibles revenus. En effet, près de 80 % de la population n'a pas de revenu salarié. L'agriculture permet aux familles de subvenir à leurs besoins alimentaires et de participer à la vie coutumière. Elle peut également constituer une source de revenus occasionnels.

L'autoconsommation permet de réduire les inégalités sociales face au coût important de la vie sur l'archipel. Fonction décroissante des ressources monétaires et du nombre d'emplois salariés composant le ménage, la part de l'autoconsommation dans la consommation globale est supérieure à 80 % pour les fruits, légumes, poissons et fruits de mer. La moindre proportion d'autoconsommation de viande s'explique par la forte consommation de poulet congelé et de conserve de viande de type *corned beef*, le porc étant davantage réservé aux fêtes familiales et coutumières.



⁵ Contribution à l'élaboration d'un plan pluriannuel de développement pour le secteur primaire à Wallis-et-Futuna, Jean-Pierre Bastié, juin 2013.

La formation et l'accompagnement des acteurs pour un développement des activités agricoles

Le lycée professionnel agricole a été inauguré à Wallis en 2011 suite à la volonté de professionnaliser le secteur primaire. Diverses formations agricoles sont proposées aux étudiants wallisiens et futuniens. Après avoir rencontré des difficultés de recrutement en 2013 (51 élèves), l'établissement affiche des prévisions d'effectifs en nette progression pour 2015 (70 élèves). L'objectif du lycée est de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole et au maintien des jeunes diplômés sur l'archipel. Un colloque international sur le développement de l'agriculture dans la zone océanienne sera organisé en fin d'année 2014 par la direction des Services de l'Agriculture (DSA).

La DSA et la Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) accompagnent les acteurs du secteur primaire et mettent l'accent sur des exploitants pilotes en voie de professionnalisation. Ceux-ci remplissent un rôle moteur pour l'ensemble des acteurs de leur filière. Un projet d'abattoir mobile est à l'étude afin d'améliorer les conditions sanitaires. Un effort est également mené pour optimiser l'alimentation des élevages et en réduire le coût. L'importation de sacs de compléments alimentaires de mauvaise qualité a incité les services techniques locaux à engager une réflexion sur l'élaboration d'une formule alimentaire à base de produits locaux. Un suivi de croissance est parallèlement mis en œuvre afin d'adopter la meilleure solution. Le développement de parcs tournants devrait favoriser la régénération et la fertilité des sols permettant ainsi de coupler les activités d'élevage et de maraîchage. Ce système sera également mis en place auprès des éleveurs avicoles dont le développement de la filière vise, à terme, à substituer les œufs importés à la production locale.

Un secteur subventionné limité par les apports personnels des bénéficiaires

Lancée fin 2011, la dernière Opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) des îles Wallis et Futuna s'élève à 66 millions de F CFP. Sur dotation du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, elle vise à professionnaliser l'agriculture et la pêche, améliorer la productivité de la filière à long terme et assurer le développement durable des deux îles. L'OGAF finance des projets individuels d'investissements, de transformation, de commercialisation et d'exportation des productions. Fin 2013, 79 % des engagements ont été consommés (52 millions de F CFP). Au cours de l'année, 33 projets ont été subventionnés pour un montant total de 20 millions de F CFP. L'OGAF peut subventionner 60 % du montant du projet en complément de l'apport personnel du bénéficiaire. Néanmoins, cet apport personnel est bien souvent trop limité pour profiter pleinement du dispositif de subvention de l'OGAF (plafonné à 4 millions de F CFP par projet).

Répartitions des subventions OGAF 2012-2014 par secteurs (en F CFP)

Secteurs	Nbre de bénéficiaires	Total des subventions	Montant moyen par bénéficiaire	Montant total des projets	Poids relatif du secteur
Pêche et aquaculture	7	8 073 627	1 153 375	16 154 379	12,3%
Productions végétales	16	20 783 990	1 298 999	44 718 365	31,6%
<i>dont DJA*</i>	1	3 078 800	3 078 800	3 078 800	4,7%
Productions animales	36	24 017 635	667 157	44 135 832	36,5%
Services ruraux	4	5 085 765	1 271 441	23 929 642	7,7%
Commercialisation - transformation	2	1 819 010	909 505	3 031 684	2,8%
Formation - études générales	12	5 971 875	497 656	5 971 875	9,1%
Subventions engagées	77	65 751 902	853 921	137 941 777	100%

* DJA : dotation jeunes agriculteurs

Source : DSA

LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIMAIRE

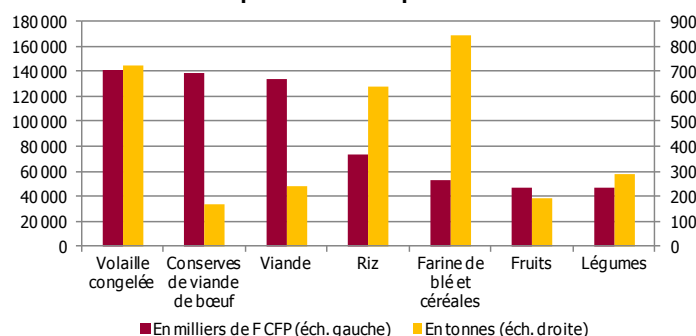
En dix ans, l'archipel de Wallis-et-Futuna a perdu 18 % de sa population. Les migrants sont majoritairement de jeunes adultes qui, le plus souvent, préfèrent quitter le Territoire pour la Nouvelle-Calédonie ou la métropole afin d'y poursuivre des études supérieures ou trouver un emploi. Le secteur primaire, dont les revenus sont généralement plus faibles, est délaissé par les jeunes plutôt incités à intégrer la fonction publique.

Par ailleurs, l'archipel est parfois confronté à des aléas climatiques particulièrement violents. Le cyclone *Tomas* a violemment frappé Futuna en 2010 détruisant l'ensemble des cultures vivrières de l'île. Plus récemment, le passage du cyclone *Evan* en décembre 2012 a détruit près de 80 % des parcelles vivrières de Wallis. Par conséquent, la production maraîchère et vivrière a connu un coup d'arrêt jusqu'en juillet 2013. Les deux élevages avicoles ont été particulièrement sinistrés. L'offre en œufs locaux s'est sensiblement réduite en 2013, nécessitant l'importation d'œufs en provenance des îles Fidji. Un dispositif d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs et la création d'un fonds de solidarité en cas de catastrophes naturelles sont à l'étude.

Un Territoire dépendant des importations

La production de fruits et légumes, comme l'offre de poissons et fruits de mer, est insuffisante. Les maraîchers et les pêcheurs vendent leur production directement aux particuliers, aux magasins ou restaurants. Seule une dizaine de maraîchers se rendent au marché d'Aka'Aka pour vendre leur production. Peu approvisionné, celui-ci est aujourd'hui une priorité de la CCIMA qui communique autour de la commercialisation des produits locaux. L'absence d'atelier de transformation (abattoir, chambre froide, atelier de découpe, etc.) ne permet pas d'apporter de valeur ajoutée au produit vendu généralement à son état brut. L'élevage de poulets de chair a quasiment été abandonné sur le Territoire, s'avérant peu compétitif face aux prix proposés à l'importation.

Principales denrées importées en 2013



Source : Douanes, données agrégées par l'IEOM

En 2013, l'importation de sacs de compléments alimentaires de mauvaise qualité a eu un impact sensible sur la production d'œufs et de porcs. Le poste alimentation est très important (entre 1 800 et 3 000 F CFP/sac de 25 à 40 kg) et les marges économiques des élevages porcins sont très faibles, voire négatives. Afin de limiter ces coûts, les porcs sont nourris de produits locaux (tubercules, manioc, bananes, chair de coco) et de déchets alimentaires. Le prix de vente d'un porc se situe entre 1 000 et 1 500 F CFP/kg vif.

Les importations de bois représentent en moyenne 750 tonnes par an pour une valeur de 70 millions de F CFP dont la moitié de ces importations sont des bois résineux. Les prix de vente à l'importation ressortent bien plus élevés que le coût de production ou le prix de vente du bois produit localement. Les perspectives d'évolutions de la filière dépendent de l'activité du BTP mais la filière semble disposer d'un potentiel économique important. Des plantations artificielles en pins caraïbes ont été réalisées afin de développer une production de bois d'œuvre, d'améliorer la qualité des sols, de préserver la ressource en eau et de favoriser la biodiversité sur le Territoire.

Un accès difficile aux financements bancaires

La situation financière des acteurs de la filière est souvent fragile. En l'absence de garantie solide, ils n'ont que rarement accès aux financements bancaires classiques pour l'achat d'équipement professionnel et recourent ainsi régulièrement à l'autofinancement pour l'achat de petit matériel. Au 31 décembre 2013, l'encours bancaire du secteur primaire s'élève à 5,34 millions de F CFP, soit 0,18 % du volume total des concours. La demande de financement bancaire est faible et trouve pour partie son explication dans l'absence de structure de conseil pour la gestion, la comptabilité et le montage des dossiers de demande de financement. Il convient par ailleurs de rappeler que le système traditionnel de gestion du foncier ne permet pas aux acteurs économiques locaux d'apporter les garanties attendues par les établissements de crédit dans le cadre de projets d'investissement. Rappelons que le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. Les terres sont en principe inaliénables et inaccessibles. Ainsi, chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

Les engagements sectoriels au 31 décembre (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	2012	2013
Agriculture, élevage, pêche et aquaculture	6,16	5,35	5,39	9,88	5,34
Total des engagements (hors particuliers)	2 332	2 166	2 161	3 058	2 933
Part dans le volume total des engagements	0,26%	0,25%	0,25%	0,32%	0,18%

Sources : IEOM, SCR

Présente à Wallis depuis 2009, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) octroie des microcrédits aux personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires pour créer ou développer leur propre entreprise. L'ADIE accompagne ses bénéficiaires avant, pendant et après la création du projet, pour en assurer la pérennité et les amener progressivement vers le secteur formel. L'association propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP cautionnés par un garant, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent être supérieurs à 475 000 F CFP, remboursables sur une période n'excédant pas 60 mois. Depuis mars 2013, l'ADIE dispose d'un bureau permanent à Futuna. En 2013, l'ADIE détient un portefeuille de 45 microcrédits pour un montant total de 26,64 millions de F CFP, dont près d'un quart a été décaissé à Futuna. L'ADIE a, par ailleurs, accordé 18 prêts d'honneur sur l'année, pour un montant de 5,47 millions de F CFP. Les secteurs de l'artisanat et de la pêche représentent respectivement 27 % et 17 % du volume total des microcrédits octroyés.

Aucune structure spécialisée n'intervient sur le Territoire pour le financement du secteur primaire.

UNE PRIORITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARCHIPEL

Dans un contexte de tissu économique encore faiblement structuré, l'agriculture, l'élevage et la pêche représentent une voie à privilégier pour la création de richesses et d'emplois sur le Territoire. Ces filières ont en effet la particularité d'offrir un potentiel de développement rapide et un besoin en investissement a priori financièrement mesuré. Une réflexion est actuellement en cours pour l'élaboration d'un plan pluriannuel de développement du secteur primaire. À ce titre, un comité de pilotage chargé de définir les orientations, les objectifs et les programmes d'actions à initier a été créé fin 2013.

En septembre 2014, le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE) a réalisé une enquête agricole afin d'apprécier plus précisément le niveau d'emploi et l'étendue de surface de production des différentes activités agricoles. Cette enquête, dont les résultats sont attendus mi-2015, devrait aider à l'orientation voire permettre d'affiner les actions à engager pour professionnaliser le secteur primaire. Les activités rattachées à l'élevage telles que la boucherie et la charcuterie doivent être encouragées afin d'offrir un débouché aux producteurs locaux.

La filière pêche est enfin insuffisamment développée. Les ressources halieutiques de la zone économique exclusive autour de l'archipel sont en effet importantes et quasiment inexploitées. Par ailleurs, le site naturel du lagon est favorable à l'implantation de petites fermes aquacoles. L'activité d'exploitation du bois doit également être soutenue. Il convient de souligner qu'une plus grande productivité des différentes filières du secteur primaire, dans un cadre commercial, qu'il convient de développer, permettrait de réduire la dépendance du Territoire aux importations et de contenir l'accroissement des prix.

Le plan pluriannuel attendu pour le secteur primaire s'inscrit dans une stratégie de développement économique endogène durable propice à mieux fixer les populations. Il permettra l'adoption d'axes prioritaires pour les politiques publiques ainsi que la définition de moyens pour une agriculture de qualité. L'organisation d'un colloque régional consacré à l'agriculture durable fin novembre 2014 favorisera la définition d'orientations pour le Territoire.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : N. de SÈZE - Responsable de la rédaction : G. DELAMAIRE - Rédaction : A. BOUGUIER

Éditeur et imprimeur : IEOM

Achevé d'imprimer : décembre 2014 - Dépôt légal : décembre 2014 - ISSN 1968-6277